

REPUBLIQUE FRANÇAISE .. DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES .. COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ .. SEANCE DU 15 FEVRIER 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 50 Ont participé au vote : 54 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 1 Date de la convocation : 08 février 2024	L'an deux mille VINGT QUATRE et le QUINZE FEVRIER , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.
Objet : Motion ligne de train Perpignan Villefranche de Conflent/Vernet les bains	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Claire LAMY, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.
N° d'Ordre : 44-24	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Michel LLANAS a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET.
Classification @ctes : 9.4 Vœux et motions	ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Éric RODRIGUEZ, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Jean MAURY, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.
Secrétaire de Séance : Lucette ORTIZ CASTILLO	

Le Président,

PROPOSE au conseil d'adopter la motion suivante concernant la ligne de train Perpignan Villefranche de Conflent.

Depuis plusieurs mois et plusieurs années l'association "Train en Têt" (usagers de la ligne SNCF Villefranche/Vernet-les-Bains/Perpignan) a régulièrement échangé avec la Région Occitanie et la SNCF afin de parvenir à un service de qualité tenant compte des besoins réels de la population du territoire.

La situation actuelle, la perspective d'un avenir préoccupant si nous ne nous dirigeons pas vers une mobilité plus propre, ainsi que les diverses annonces des décideurs institutionnels tendent vers le développement du train et le transfert modal de la route vers le rail.

Les élus de la communauté de communes Conflent Canigó se retrouvent dans ces objectifs et préoccupations, et soutiennent la Région Occitanie et l'association « train en têt » qui demandent à la SNCF:

- de garantir la fiabilité de cette liaison ferroviaire indispensable sur notre territoire pour offrir aux citoyens une alternative au transport routier compte tenu du contexte d'urgence climatique et de crise économique.

- de proposer aux usagers en concertation avec les associations représentatives, des horaires adaptés aux trajets domicile/travail ou études, motifs majoritaires des déplacements sur l'axe de la vallée de la Têt entre le Conflent et le Roussillon.

- de planifier pour le futur à court ou à moyen terme un plan d'investissement pour optimiser et moderniser la ligne afin d'obtenir une augmentation des circulations, de réaliser des quais d'accès pour les personnes à mobilité réduite, d'installer des écrans d'information et des automates d'achat de titre de transport dans la totalité des haltes de la ligne.

- D'organiser régulièrement les réunions du comité de ligne spécifique à la ligne Villefranche/Vernet-les-Bains/Perpignan comme le prévoit la loi SRU.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 53 voix POUR et 1 ABSTENTION.

ADOPTE la motion présentée par son Président.

INDIQUE que cette motion sera transmise en Préfecture des Pyrénées-Orientales et à l'association « Train en Têt ».

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette motion.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 26 février 2024.
Pour extrait, certifié conforme,
Le Président,
Jean-Louis JALLAT.

